

La lutte contre les feux de brousse dans le Sud du Sénégal

Depuis 1980, les activités de lutte contre les feux de brousse dans les deux régions de Kolda et Ziguinchor, dans le sud du Sénégal, se poursuivent sur le financement du Fonds de contrepartie canado-sénégalais.

Mais, reconnaissant les succès du passé — et du présent — et la priorité qu'accorde le gouvernement du Sénégal à la lutte contre les feux de brousse dans le cadre de son programme de lutte contre la désertification, l'ACDI a accepté de reprendre son financement direct du projet. Elle maintient aussi son financement par le biais du fonds de contrepartie.

La mise en place de la deuxième phase de financement direct est imminente. Elle permettra la poursuite de l'objectif du projet, qui est d'assurer une protection adéquate aux vastes investissements dans l'aménagement intensif des forêts des régions du Sud consentis par le Sénégal et ses bailleurs de fonds.

Cet objectif sera poursuivi à travers les deux buts du projet qui sont :

- a) de mettre sur pied dans les régions du Sud un système de protection modèle qui servira d'exemple à tout le Sénégal et aux pays voisins intéressés, et
- b) de doter la population d'une conscience vraiment forestière par l'enseignement des méfaits du brûlage intempestif et incontrôlé ainsi que des techniques appropriées de l'usage du feu, et par la fourniture de matériel de lutte contre les incendies.

Certes, beaucoup a déjà été fait en ce sens, mais il y a lieu de revoir et de repenser, si nécessaire, le système actuel et de renouveler certaines composantes du matériel. Une assistance technique est prévue en ce qui concerne l'organisation du système et la gestion de ces moyens.

La protection du potentiel maraîcher dans la zone des Niayes au nord du Sénégal

Bien que les actions du Projet autonome de fixation des dunes du Gandiolais aient un caractère tout à fait forestier, le projet en est un de développement du maraîchage.



● Cuvette maraîchère de Gabar (Rao), typique de celles à protéger de l'ensablement (avril 1985).

Son objectif est de protéger le potentiel maraîcher du Gandiolais, ce qui permettra sa mise en valeur pour une contribution à l'auto-suffisance alimentaire du Sénégal.

Cet objectif sera atteint par la poursuite du but du projet, qui est de fixer une bande littorale de 500 m de large, de créer des brise-vents autour des périmètres maraîchers menacés d'ensablement et le long de la principale route d'accès à la région, et d'encourager la réalisation d'actions de reboisement en milieu villageois.

Vu leur importance pour le Sénégal et les succès connus à ce jour, toutes ces actions continueront à être financées par le Fonds de contrepartie canado-sénégalais. De plus, un financement direct de l'ACDI dont l'installation est imminente, permettra de renouveler le parc de véhicules et d'acheter d'autres biens nécessaires à la poursuite des activités.

Conclusion

La participation du Canada aux efforts du Sénégal pour protéger son terroir contribue à la poursuite de l'auto-suffisance de ce pays en ce qui concerne l'alimentation et les produits forestiers, et s'inscrit dans le cadre des programmes d'actions prioritaires qu'a identifiés le gouvernement du Sénégal en vue du développement économique et social du pays.

Cette collaboration, qui fêtera

bientôt son dixième anniversaire, est déjà riche en réalisations.

Le Canada, à travers de l'ACDI, est intéressé à maintenir son appui au Sénégal dans ce domaine, ce qui se manifeste par l'installation d'un nouveau financement direct de deux projets et la continuation du financement de roulement des projets existants par le biais du Fonds de contrepartie canado-sénégalais. ■

Par J. Denys BOURQUE

(1) - Contribution personnelle de J. Denys Bourque, membre de la « Association of Registered Professional Foresters of New-Brunswick, Inc. » et Conseiller administratif et technique — Forêts dans le cadre de la Coopération canado-sénégalaise.

(2) - Projet de protection des forêts de la Casamance, devenu depuis le Projet autonome de promotion et de protection des forêts du Sud (PPFS ou PPFC).

(3) - Le Gandiolais est une petite région géographique sur le littoral nord du Sénégal. Il tient son appellation du village de Gandiole, l'un des plus importants des environs.

(4) - Le sigle C.A.T. signifie Conseiller administratif et technique. Un projet, qui porte le nom de Projet conseillers administratifs et techniques ou Projet C.A.T., fait l'objet d'un protocole d'entente entre le gouvernement de la République du Sénégal et le gouvernement du Canada.

(5) - Le Canada, à travers le Centre de recherche pour le développement international, finance des projets de recherche au Sénégal. Certains de ces projets concernent le secteur forestier.